

Tiré – à – part

Emmanuel Chantry

- Le Réseau d'information comptable agricole (RICA). Un outil unique de connaissance des agricultures européennes

NEE n°18, avril 2003, pp. 9-17

Résumé

Fondé sur les données de comptabilité d'exploitations agricoles européennes, le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) a été institué dès la mise en place de la Politique Agricole Commune (PAC) à la fin des années 60 et permet chaque année, depuis trente cinq ans, d'établir un diagnostic précis de la santé financière et économique du secteur agricole européen. L'échantillon traité comprend actuellement plus de 60 000 exploitations représentatives des seules exploitations dites "professionnelles", notion dont la définition s'appuie sur un critère de dimension économique. Malgré cette restriction, le RICA couvre plus de 95% du poids économique du secteur et fournit ainsi, grâce une stratification de l'échantillon combinant plusieurs facteurs, une image fidèle de l'ensemble de la population des exploitations professionnelles européennes. S'il convient d'en faire un usage prudent, le RICA constitue un outil statistique unique d'étude et de comparaison de l'agriculture professionnelle au sein de l'Union Européenne.



Direction des Affaires Financières

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études

NOTES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Directrice de la publication : Mireille RIOU-CANALS, DAF

Rédacteur en chef : Alain BLOGOWSKI, DAF

Secrétariat : Huguette BILLAUD, DAF

Membres du comité de lecture* :

Éric BARDON, SCOM

Véronique BORZEIX, DPEI

Philippe BOYER, DAF

Bernard DECHAMBRE, DAF

Denis HAIRY, DGAL

Olivier ROUSSET, DEPSE

Hervé LE GALL, DAF

Jacques LOYAT, DGER

Florence CLERMONT-BROUILLET, DPEI

Sylvain MOREAU, DAF

Philippe ROGIER, DERF

Évelyne SIROTA, DAF

Bruno VINDEL, DAF

** fonctions occupées lors de la réunion du comité de lecture (décembre 2002)*

Composition : DAF/SDEPE

Impression : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation,
de la Pêche et des Affaires Rurales

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1275-7535

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

**LE RÉSEAU D'INFORMATION COMPTABLE AGRICOLE
(RICA)**

Un outil unique de connaissance des agricultures européennes

Emmanuel Chantry

Chef du bureau du réseau d'information comptable agricole
DAF/SCEES/BRICA
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

LE RÉSEAU D'INFORMATION COMPTABLE AGRICOLE (RICA)

Un outil unique de connaissance des agricultures européennes

Le Traité de Rome a assigné deux grands objectifs à l'agriculture européenne : l'autosuffisance alimentaire, la parité des revenus pour les agriculteurs. Quand la Politique Agricole Commune se mit en place, elle se dota d'instruments pour mesurer l'état de départ de l'agriculture et ses évolutions. L'un des plus importants et des plus durables de ces outils est le Réseau d'information comptable agricole, souvent connu par son acronyme RICA. Depuis trente cinq ans, le RICA permet chaque année d'établir un diagnostic précis de la santé économique et financière des exploitations agricoles européennes.

Il existe de multiples types d'approche de l'agriculture et des filières agroalimentaires. Les statistiques agricoles officielles s'attachent pour leur part à dénombrer les unités de production, la population agricole, à mesurer les productions, à évaluer les prix, les revenus, etc., au niveau des pays et des diverses circonscriptions administratives, de manière à fournir des données chiffrées aussi objectives et fiables que possible aux instances gouvernementales, aux administrations, aux communautés scientifiques, aux organismes professionnels, aux agents économiques, aux citoyens. Depuis des siècles, les différents États ont cherché à développer un système de collecte statistique, utilisant un même corpus de principes et de méthodes, mais avec des objectifs particuliers liés aux contextes nationaux, des développements plus ou moins poussés, des modalités d'application variées, des nomenclatures propres. Quand ces États s'intègrent dans des ensembles plus vastes, telle la Communauté économique européenne, impliquant des réformes institutionnelles et des changements économiques et sociaux de toute nature, se fait jour la nécessité d'un système adapté et harmonisé de statistiques, guidant et complétant les systèmes nationaux.

Les six États fondateurs de la CEE et la Commission européenne se sont employés à cette tâche au début des années soixante. Dans le droit fil des objectifs assignés par le Traité de Rome à la Politique agricole commune, accroître la productivité de l'agriculture, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture, stabiliser les marchés, garantir la sécurité des approvisionnements, ont été lancées plusieurs grandes opérations statistiques. Il s'agit d'une part d'enquêtes, Réseau d'information comptable agricole (ou RICA) et enquêtes générales sur les structures de production, d'autre part d'opérations de synthèse, bilans de produits en quantités physiques et comptes macroéconomiques.

UNE IDÉE FORCE

S'il n'est pas le seul, le RICA est assurément l'un des maillons essentiels du dispositif européen, et l'un des plus anciens. C'est en effet le 15 juin 1965 que, pour les besoins de la PAC, le Conseil de la Communauté économique européenne a créé le RICA, par le règlement 79/65/CEE. Le réseau a pour but de recueillir les données comptables nécessaires notamment à a) la constatation annuelle des revenus dans les exploitations agricole et b) l'analyse du fonctionnement

économique d'exploitations agricoles. Les textes d'application ont été rédigés en 1966, le premier exercice comptable ayant fait l'objet d'une observation a été 1968.

Le lancement du RICA européen ne s'est pas fait *ex-nihilo*. Si en 1965, la France n'avait pas dépassé la phase des réflexions, s'étant bornée à inscrire l'utilité d'un tel projet dans la loi d'orientation de 1960, les cinq autres États fondateurs disposaient peu ou prou d'un réseau national de comptabilités. Les Pays-Bas s'étaient dotés d'un tel instrument dès 1942, la Belgique avait suivi, l'Allemagne lançait son réseau en 1956 pour préparer le Rapport vert. Le règlement de 1965 visait donc d'abord à fédérer des efforts et à harmoniser des concepts et des procédures plutôt qu'à construire un dispositif totalement nouveau. Le RICA faisant partie de l'acquis communautaire, les nouveaux adhérents durent intégrer le réseau. Mais beaucoup étaient en terrain de connaissance. La Suède et la Finlande ont démarré leurs travaux de suivi de comptabilités à l'aube du XX^e siècle. Le *Farm business survey* anglais remonte à 1936.

L'idée force du RICA, comme l'indique bien le 2^e considérant du règlement de base, est sans nul doute de poser que les comptabilités des exploitations agricoles constituent la source fondamentale des données indispensables à la constatation des revenus et à l'analyse de leur fonctionnement. La démarche était ambitieuse et novatrice au démarrage, si l'on se souvient du faible développement de la comptabilité en agriculture il y a 35 ans. En outre, était exprimée de façon nette la volonté de représentativité, de qualité et de comparabilité des données. Les Pères fondateurs du RICA savaient que l'entreprise serait difficile et avaient bien prévu qu'il leur faudrait mettre en place l'opération de façon progressive.

Il n'est pas dans notre propos de retracer ici la longue phase de maturation du RICA à partir de 1965, ses difficultés, ses progrès. Nous décrivons seulement les grandes lignes du dispositif à la fin des années quatre-vingt-dix. Au sommet de la pyramide, se trouvent la Commission européenne, ou plus précisément l'unité G3 de la direction générale Agriculture¹, et un Comité communautaire, composé de représentants des États membres, présidé par un représentant de la Commission et dont le secrétariat est assuré par la Commission. Dans chaque pays, interviennent un Comité national qui permet la concertation entre les parties prenantes, Administration, Profession agricole, Recherche, offices comptables, etc., et un organe de liaison, qui assure le lien entre les États membres et les instances communautaires. Une grande latitude est laissée aux États membres sur le plan de l'organisation. Le RICA est selon les cas géré par le ministère chargé de l'Agriculture, un Institut d'économie rurale (intégré dans un Institut de la recherche agronomique ou plus indépendant), voire l'Institut national de statistique. Le financement est en partie assuré par la Commission, à hauteur de 20 à 30 % dans la plupart des pays, le reste étant à la charge des budgets nationaux.

Un règlement de la Commission (CEE n°2237/77 modifié) fournit la liste des informations à recueillir (la fiche d'exploitation²) et à transmettre à Bruxelles, ainsi que les définitions à respecter. Le RICA suppose la tenue d'une comptabilité générale. Toutefois, la fiche ne reprend pas l'ensemble des enregistrements comptables, le grand-livre, mais seulement la balance, ou des éléments de la balance. Les productions sont fournies dans un détail assez poussé, mais sans que l'on puisse parler de comptabilité analytique. S'y ajoutent des éléments sur la structure de l'exploitation (main d'œuvre, forme juridique, surfaces, etc.) et des évaluations des productions en quantités physiques. Il existe une directive comptable européenne, la 4^e directive du Conseil

¹ Le RICA est du ressort de la DG Agri, et non d'Eurostat, bien qu'il ait toutes les caractéristiques d'une opération statistique. Mais ses liens avec la Politique agricole commune, qu'il est chargé d'évaluer et qu'il contribue à préparer, l'ont depuis sa création maintenu au sein même de la direction chargée de cette politique. Eurostat est cependant largement impliqué dans le fonctionnement du RICA, aux niveaux de la typologie et de la constitution des échantillons.

² Bien que ce terme évoque un document de papier cartonné rempli à la main, la fiche est de plus en plus dématérialisée et n'existe qu'informatiquement.

du 25 juillet 1978, qui fixe les structures générales du bilan et du compte de pertes et profits et un certain nombre de principes comptables, mais ne donne pas de plan comptable détaillé. D'autre part, elle ne concerne que les sociétés de type SA ou SARL, et donc ne s'applique pratiquement pas dans le secteur agricole. Le RICA européen n'établit pas de lien particulier avec cette directive, fournit ses propres règles et, de manière implicite, un plan comptable. Certains pays, notamment la France, ont quant à eux des plans comptables à caractère plus ou moins officiels. Leurs fiches en général s'y réfèrent, plutôt qu'à la nomenclature européenne.

L'AGRICULTURE PROFESSIONNELLE

Dans certains cas (notamment en Belgique ou aux Pays-Bas), les fiches nationales vont plus loin que la fiche communautaire (calcul des marges brutes, enregistrement de certains intrants, énergie, engrais, etc., en quantités physiques). Dans d'autres, elles utilisent au maximum les possibilités d'exemption de celle-ci. Ainsi, ce n'est jamais la fiche communautaire qui est collectée directement. La fiche communautaire est partout issue du traitement et de la recodification de la fiche nationale.

La grande technicité de l'opération et la nécessité de disposer d'une comptabilité normalisée ont amené à adopter des modalités de collecte fort originales. Ce ne sont pas les enquêteurs classiquement employés dans les enquêtes agricoles qui remplissent la fiche d'exploitation annuelle par interrogation des exploitants, mais, après accord de ceux-ci, des comptables spécialisées d'offices comptables, avec qui l'organisme en charge du RICA passe des conventions, décrivant les tâches à accomplir et définissant la rémunération des travaux accomplis. Ces offices sont des centres de gestion et d'économie rurale liés à la Profession agricole ou des experts-comptables (Allemagne, France, Espagne), des organismes de vulgarisation agricole (Finlande, Portugal), des Universités (Royaume-Uni). Mais il peut y avoir intégration complète du processus (cas des Instituts d'économie rurale de Belgique et des Pays-Bas).

Tableau 1 De la Crète à la Laponie, un réseau de plus de 60 000 agriculteurs européens
Champ et échantillon du RICA 1999 dans l'Union européenne

Pays	UDE, %, nombre théorique d'exploitations				
	Seuil de dimension (UDE)	Taux de couverture (MBS)	Échantillon théorique	Échantillon réel	Exploitations représentées
Allemagne	8	96	5 300	6 166	279 600
France	8	97	6 100	7 747	408 300
Italie	2	95	18 000	16 271	1 058 500
Belgique	12	97	1 000	1 191	41 800
Luxembourg	8	97	300	346	1 900
Pays-Bas	16	98	1 500	1 320	81 200
Danemark	4	100	2 000	1 858	50 000
Irlande	2	99	1 300	1 123	129 400
Royaume-Uni	8 (4 en Irl)	98	2 500	3 639	134 200
Grèce	2	94	5 500	4 610	511 300
Espagne	2	97	10 100	8 213	618 800
Portugal	1	97	3 000	2 651	317 300
Autriche	8	87	2 000	2 023	86 200
Finlande	8	94	1 100	892	55 600
Suède	8	93	1 000	944	40 100
EUR	///	96	60 700	58 994	3 814 200

Dans la plupart des pays, la majorité des exploitants disposent de comptabilités, notamment à des fins fiscales. Le travail du RICA consiste à partir de ces comptabilités, à les retraiter et à les compléter, de façon à remplir la fiche d'exploitation. Mais il est encore souvent nécessaire de tenir pour les exploitants sélectionnés, notamment les plus petits, une comptabilité spéciale, les frais étant évidemment à la charge du réseau.

UNE MAQUETTE FIDÈLE

En raison du nombre très élevé d'agriculteurs, plusieurs millions dans l'Union européenne, il va de soi que seule la méthode des sondages est praticable. Quelque 60 000 exploitations forment actuellement l'échantillon européen du RICA. De plus, la notion d'exploitation agricole pouvant être très extensive, le RICA a toujours limité son champ à des exploitations que l'on pouvait considérer comme professionnelles. Ce champ est fondé actuellement sur un critère de dimension économique (voir encadré). Le seuil est variable selon les pays, mais déterminé de façon à ce que la quasi-totalité de la marge brute standard soit couverte (voir tableau). En terme d'effectif, l'écart est sensible : en 1999, on dénombre seulement 3 800 000 exploitations professionnelles sur un total d'un peu moins de 7 000 000. Mais en terme d'importance économique, la différence entre le champ RICA et le champ total est minime, le champ RICA couvrant 96 % de la MBS totale.

L'échantillon européen est divisé en échantillons nationaux. Ces échantillons sont constitués dans chaque État membre de façon autonome, en respectant la répartition régionale définie dans le règlement CEE n°1859/82 modifié. Dans chaque région, l'univers est connu grâce à l'enquête structures communautaire (qui prend certaines années la forme d'un recensement). Il est stratifié selon un critère de type d'activité, l'orientation technico-économique ou OTE et un critère de taille, la classe de dimension. Certains pays (Suède) tirent leur échantillon de façon aléatoire. Mais dans le cas de refus nombreux, les vertus du tirage aléatoire s'amenuisent. La plupart des pays recourent à la méthode des quotas, avec semble-t-il des résultats satisfaisants, même s'il n'est plus possible, en bonne théorie, de calculer des intervalles de confiance. En règle générale, l'échantillon du réseau national coïncide avec l'échantillon constitué pour Bruxelles. Mais certains pays ont des échantillons nationaux plus volumineux (Allemagne). Beaucoup introduisent des critères de stratification supplémentaires.

Lors de la constitution des fichiers destinés à être interrogés, chaque exploitation se voit affecter un poids, qui est pour une strate donnée le rapport entre le nombre d'exploitations dans l'univers, connu par l'enquête structures, et le nombre d'exploitations de l'échantillon. Dans le cas où une strate est mal ou pas représentée dans l'échantillon, cette strate est agrégée avec des strates proches. Le calcul des poids ou coefficients de pondération (ou d'extrapolation) est réalisé parfois de façon plus fine par les organes nationaux que par la Commission, car les premiers peuvent intégrer des critères supplémentaires de stratification et des enquêtes structures plus récentes. Quoi qu'il en soit, on aboutit ainsi à une représentation fidèle, à échelle réduite (au 1/60), de la population des exploitations professionnelles, sur laquelle on peut calculer toute une batterie d'indicateurs statistiques, de valeur centrale ou de dispersion, et que l'on peut segmenter selon les critères les plus variés.

QUELQUES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Même si l'information à la base dispose pour une bonne part de la cohérence due à l'approche comptable, il est évident que la constitution d'une base de données aussi volumineuse ne saurait se concevoir sans une chaîne très complète de contrôle et de validation. Les fichiers transmis à Bruxelles sont en principe débarrassés de toutes leurs scories, mais repassent dans une nouvelle

Des sigles et termes à connaître : MBS, UDE, OTE, classe de dimension

La MBS, marge brute standard d'un produit végétal ou animal se définit comme étant la valeur standard de la production tirée d'un hectare ou d'un animal, moins le coût des intrants variables nécessaires à l'obtention de cette production. Pour chaque région, une MBS est attribuée à chaque production. La MBS est calculée à partir des diverses sources disponibles. Pour limiter les fluctuations (de la production en raison de mauvaises conditions météorologiques, ou des prix d'input), on utilise des moyennes sur trois ans. Dans les publications, les MBS sont exprimées en écus. Les MBS sont réglementairement actualisées tous les deux ans et sont calculées sur une base régionale pour une petite centaine de spéculations végétales et animales distinctes.

La dimension économique des exploitations est exprimée en UDE, unité de dimension européenne. La valeur d'une UDE est définie comme un nombre déterminé d'écus de marge brute standard. Actuellement, l'UDE est définie comme correspondant à 1 200 écus. Une illustration commode est souvent employée : 1 UDE équivaut à 1,5 hectares de blé. Les classes de dimension économique des exploitations sont au nombre de 10 actuellement. Elles sont définies par des tranches d'UDE, ainsi, par exemple, la classe 7 correspond à la tranche 16 à moins de 40 UDE.

L'OTE constitue un classement des exploitations selon leur(s) production(s) principale(s), par exemple, exploitations spécialisées en viticulture, exploitations de polyélevage, etc. Les exploitations sont ainsi classées dans une de ces catégories en fonction des parts relatives des MBS partielles. La classification complète comprend 71 postes, mais la plupart des travaux utilisent la nomenclature à 2 chiffres (17 postes) ou des regroupements de celle-ci.

La typologie communautaire des exploitations agricoles est fondée sur l'OTE et la classe de dimension (décision de la Commission 85/377/CEE révisée).

chaîne d'apurement informatique, dans le but notamment de vérifier que la transformation des fichiers nationaux vers le standard européen s'est déroulé de façon correcte. Une fois ces étapes franchies, des variables nouvelles sont calculées, notamment des agrégats comptables, des soldes intermédiaires de gestion et divers ratios. Il existe en général des variables comparables à celles utilisées au niveau national. De plus, il est la plupart du temps possible, si on le désire, de reconstituer les variables nationales.

Les bases de données européennes sont à la disposition de l'unité G3 de la direction générale de l'Agriculture et de certains services d'étude de la Commission. Des copies ont été confiées à certaines agences de liaison ou à des unités de recherche, dans le cadre de conventions avec la Commission, pour accroître l'utilisation de ce très riche matériau³. Des données agrégées sont régulièrement publiées dans le rapport annuel sur la situation de l'Agriculture dans l'Union européenne et depuis quelques années proposées sur le site Internet du RICA <http://europa.eu.int/comm/agriculture/rica>.

³ Le SCEES a pu disposer d'une telle copie, dont ont été tirées les données présentés dans les articles suivants de Notes et Études Économiques. Qu'il nous soit permis de remercier à cette occasion les responsables de la DG Agri.

La richesse a parfois une contrepartie. Elle peut être difficile à gérer, tant pour les équipes chargés de rassembler, contrôler et organiser les données que pour les utilisateurs, analystes et chercheurs, parfois quelque peu désarmés par la subtilité des définitions et des diverses exceptions ou dérogations. Malgré la précision des textes sur la sélection des exploitations et sur la fiche, la comparaison entre pays est parfois délicate. Le cas des subventions est un bon exemple. L'extrême complexité des aides communautaires et plus encore des aides nationales rendent les comparaisons poste à poste souvent impossible. Il faut alors travailler sur des grands ensembles, aides aux terres arables par exemple, ou prime à la vache allaitante. Malgré cette richesse, certaines données souvent demandées font défaut, notamment sur des questions liées à l'environnement. Une autre difficulté provient de l'utilisation d'un sondage. Certaines catégories d'exploitation sont rares et donc faiblement représentées, dans certains pays. Il est vain de vouloir tirer une information d'effectifs très faibles. Il peut y avoir des biais systématiques quand on emploie la méthode des quotas, même si la pratique démontre le grand intérêt du procédé.

La source serait-elle absolument sans défaut que, de toutes manières, les comparaisons internationales sont toujours délicates. L'espace européen est de plus en plus intégré, mais il reste encore de nombreuses différences dans les structures agricoles, le droit, la fiscalité, l'accès au crédit, etc., et de toutes façons les conditions pédo-climatiques resteront toujours très hétérogènes. Comparaison n'est pas raison. Il faut toujours se garder des inférences rapides et se rappeler constamment qu'il peut y avoir des facteurs explicatifs sous-jacents. Pour autant, il serait inconcevable de continuer à analyser l'agriculture dans un cadre purement hexagonal. L'avenir des agriculteurs français se lit aussi, de plus en plus, dans les polders néerlandais, les montagnes du Tyrol, les plaines saxonnes, les collines toscanes... Le RICA permet de mesurer plus précisément, avec toute l'objectivité requise, ce qui se met en œuvre là-bas.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Conseil européen. Règlement n°79/65/CEE modifié portant création d'un Réseau d'information comptable agricole sur les revenus et l'économie des exploitations agricoles dans la Communauté économique européenne.

Commission européenne. Règlement CEE n°2237/77 modifié relatif à la fiche d'exploitation à utiliser en vue de la constatation des revenus dans les exploitations agricoles.

Commission européenne (1990). Réseau d'information comptable agricole. Guide méthodologique.

LEI-DLO (1995-2002). PACIOLI 1-9.

NOTES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES – NUMÉROS PARUS

N°1 - Avril 1996 (épuisé)

- Évaluation des politiques publiques.
- Théorie économique et réforme de la PAC.
- Dépenses agricoles de l'Union européenne.
- Évolution récente des concours publics à l'agriculture française.
- 1991-1994 : embellie pour les exploitations de grandes cultures.

N°2 - Septembre 1996

- PAC et transferts à l'agriculture en Europe.
- Évolution du financement communautaire des marchés.

N°3 - Février 1997 (épuisé)

- Évaluation économique des politiques agricoles.
- Les concours publics à l'agriculture américaine.
- Les aides des collectivités locales à l'agriculture.

N°4 - Juillet 1997

- Québec: les limites d'une politique agricole.
- L'évolution des exploitations agricoles françaises de 1991 à 1995. Une analyse à partir des résultats du RICA.

N°5 - Septembre 1997

- L'évolution de la politique agricole allemande.
- L'agriculture des pays membres de l'Union européenne à la veille de la réforme de la PAC.

N°6 - Janvier 1998

- L'adaptation de la politique agricole espagnole à la réforme de la PAC.
- L'adaptation de la politique agricole britannique à la réforme de la PAC.

N°7 - Mai 1998

- Analyse des conséquences des propositions SANTER sur l'agriculture des pays membres de l'Union européenne.
- Les conséquences des propositions SANTER sur le revenu des agriculteurs français.
- Les conséquences des propositions SANTER sur l'offre de produits agricoles en France.

N°8 - Septembre 1998

- Quels rendements demain ? Perspectives d'évolution des rendements des grandes cultures.
- Les politiques nationales d'adaptation à la réforme de la PAC.

N°9 - Mars 1999

- Échanges et compétitivité des principaux produits agricoles polonais.
- Les programmes d'aide alimentaire intérieure aux États-Unis.

N°10 – Octobre 1999

- Interprétation économique du découplage des aides en agriculture.
- La dépenses publique agricole en longue période.
- Une application du modèle MEGAAF : analyse d'une modification des soutiens à l'agriculture.

N°11 – Avril 2000

- Internet et les téléservices en agriculture et dans l'agro-alimentaire.
- Agenda 2000 : les conséquences de l'accord de Berlin pour l'agriculture française.

N°12 – Octobre 2000

- La mise en œuvre de l'accord de Marrakech : le volet accès au marché.
- Dynamique des exploitations céréalières et concours publics à l'agriculture au Canada.
- Les exploitations de grandes cultures en France et aux États Unis : performances comparées.

N°13 – Mars 2001

- Les structures et politiques agricoles des PECO sous fortes contraintes sociales et budgétaires : quelles transitions vers l'intégration européenne ?
- L'Inde dans le commerce agricole international. Conditions et bilan de mise en œuvre des accords de Marrakech.
- La concentration géographique des productions agricoles et ses déterminants. Une analyse pour l'Union européenne.
- L'accord sur l'agriculture du cycle de l'Uruguay. Bilan et perspective pour l'Union européenne. Première partie.

N°14 – Septembre 2001

- Garanties et soutiens publics aux crédits à l'exportation des produits agricoles aux États-Unis.
- Les programmes publics de garantie de crédits dans l'Union européenne.
- Une évaluation multicritère pour des politiques multifonctionnelles.
- L'accord sur l'agriculture du Cycle de l'Uruguay. Bilan et perspective pour l'Union européenne. Deuxième partie

N° 15 – Février 2002

- Les aides directes aux exploitations agricoles européennes suite aux réformes de la PAC (1992 et Agenda 2000).
- Échanges agricoles UE-ACP : vers une exacerbation de la concurrence entre agricultures ?
- La fiscalité agricole aux États-Unis : fonctionnement et enjeux politiques.

N° 16 – avril 2002

- Une vue d'ensemble sur l'évolution des exploitations agricoles françaises de 1990 à 1999.
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des exploitations de «grandes cultures».
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages ovins et caprins.
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages «bovins viande».
- La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages laitiers.

N° 17 – décembre 2002

- L'évolution du secteur porcin européen : enjeux techniques, politiques, de marché et de société.
- Les exploitations de grandes cultures en France et aux États-Unis : comparaisons des performances économiques et enjeux politiques.
- L'impact de scénarios de modification de la PAC sur les élevages bovins allaitants en zone intermédiaire. Cas de l'Indre.
- Stratégies d'adaptation de l'agriculture en zones intermédiaires. Étude de cas dans le département de l'Indre.
- Analyse de scénarios de politique agricole pour des régions céréalières intermédiaires.

Notes et Études Économiques
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES
Direction des Affaires Financières

Renseignements :

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études – tél. : 01.49.55.42.09
78, rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP

Diffusion :

Service Central des Enquêtes et Études Statistiques
Bureau des ventes – BP 88
31326 – Castanet Tolosan cedex

Vente au numéro :

mel : agreste-ventes@agriculture.gouv.fr
fax : 05.61.28.83.66

Abonnement :

tél. : 05.61.28.83.05

Prix : 9,91 T